

Rapport annuel

20¹⁵/₁₆



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

Lettres de présentation

Octobre 2016

Monsieur Jacques Chagnon

**Président de l'Assemblée
nationale du Québec**

Hôtel du Parlement

**1045, rue des Parlementaires,
bureau 130**

Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104
du *Code des professions*,
j'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre
professionnel de la
physiothérapie du Québec
pour la période du 1^{er} avril
2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir,
Monsieur le Président,
l'expression de mes salutations
distinguées.

Madame Stéphanie Vallée

**Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles**

Madame Stéphanie Vallée

**Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles**

**1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1**

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104
du *Code des professions*, j'ai le
plaisir de vous soumettre
le rapport annuel de l'Ordre
professionnel de la
physiothérapie du Québec pour
la période du 1^{er} avril 2015 au
31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir,
Madame la Ministre, l'expression
de mes salutations distinguées.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

M^e Jean Paul Dutrisac

**Président de l'Office
des professions du Québec**

800, place d'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104
du *Code des professions*, j'ai
l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre
professionnel de la
physiothérapie du Québec pour
la période du 1^{er} avril 2015 au
31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir,
Monsieur le Président,
l'expression de mes salutations
distinguées.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

Table des matières

- 4** Rapport du président
- 7** Rapport du directeur général et secrétaire de l'Ordre
 - 7 Direction générale
 - 9 Services juridiques
 - 10 Rapport des élections 2015
 - 11 Comité d'admission
 - 14 Comité de révision de l'admission
- 15** Activités du conseil d'administration
- 17** Rapport du comité sur la gouvernance
- 19** Activités du comité exécutif
- 22** Rapport du Bureau du syndic
- 24** Rapport des directions
 - 24** Direction du développement et du soutien professionnels
 - 24 Rapport de la directrice
 - 27 Programme de formation continue
 - 30 Recherche clinique en physiothérapie
 - 34** Direction de l'inspection professionnelle
 - 34 Rapport du directeur
 - 34 Comité d'inspection professionnelle
 - 37** Direction des communications
 - 37 Rapport du directeur
 - 41** Direction des services administratifs
 - 41 Rapport de la directrice
- 42** Rapport des autres comités touchant la protection du public
 - 42 Conseil de discipline
 - 45 Comité de révision des plaintes
 - 46 Comité de formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique
- 48** Renseignements généraux
 - 48 Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
 - 50 Personnel de l'OPPQ
- 51** Rapport financier
 - 51 Rapport de l'auditeur indépendant
 - 56 Notes afférentes aux états financiers
 - 62 Renseignements complémentaires

Rapport du président



La lecture de ce rapport annuel vous permettra de constater les travaux qui ont été réalisés lors de l'exercice 2015-2016 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Il s'agissait de ma seconde année à titre de président et je peux témoigner sincèrement de la qualité remarquable du travail accompli par le personnel de l'Ordre ainsi que par les nombreux collaborateurs qui permettent à notre organisme de remplir sa mission. Je les remercie chaleureusement.

Le président

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Nous avons entrepris la deuxième année de notre planification stratégique de cinq ans. Cette dernière est en ligne sur le site Web de l'Ordre. Nous vous invitons à la consulter. Le texte qui suit présente certaines réalisations de cette année s'inscrivant dans le cadre de cette planification stratégique.

L'identité professionnelle

L'OPPQ a confirmé à l'Office des professions du Québec qu'il ne souhaitait pas intégrer les thérapeutes du sport. L'OPPQ relève déjà le défi de coordonner deux groupes de professionnels en physiothérapie possédant deux permis de pratique distincts et deux niveaux de formation différents.

L'identité professionnelle est un élément important dans la pratique clinique des membres de l'Ordre. Après avoir consulté les cégeps qui offrent le programme de Techniques de réadaptation physique et étudié la question, le conseil d'administration (CA) a résolu, unanimement, d'acheminer une demande pour changer

le nom du programme pour Techniques de physiothérapie. Notre demande a été reçue positivement et le changement entrera en vigueur à la rentrée de l'automne 2016.

D'autres travaux sur l'identité professionnelle ont été menés dans le but de bien affirmer le champ d'action de nos membres thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.). Notamment, un rapport a été produit par M^{me} Marielle Hébert, terminologue agréée, à propos du titre professionnel des T.R.P. à la demande de l'Ordre. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le CA a résolu de consulter les membres T.R.P. sur le changement du titre professionnel « thérapeute en réadaptation physique » pour « technologue en physiothérapie ».

Étude de l'application de l'article 4 du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)

L'article 4 du Règlement 94m) a été mis en application pour encadrer la pratique des T.R.P.

Après quelques années d'application, l'Ordre a décidé d'évaluer ce modèle à partir de critères rigoureux et objectifs dans un contexte de pratiques inspirées des meilleures données probantes. Les volets 1 et 2 du projet de recherche se concentrent sur l'analyse des nombreuses questions acheminées à l'Ordre et sur les résultats d'un vaste sondage réalisé auprès des membres. Le rapport préliminaire a été présenté au CA du mois de mars 2016. Par la suite, un troisième volet permettra de vérifier les pistes de solutions. L'objectif est d'utiliser à leur pleine capacité les physiothérapeutes et les T.R.P. Le groupe de chercheurs qui mène ces travaux est formé des professeurs Kadija Perreault, François Desmeules, Debbie Feldman et Luc Hébert.

Prix Carol-L.-Richards

L'Ordre a remis le prix Carol-L.-Richards à M. Robert Forget lors de l'événement *Physiothérapie 360°* tenu à Québec. M. Forget a reçu ce prix des mains de M^{me} Carol L. Richards elle-même, première lauréate du prix qui porte son nom et qui vise à souligner une carrière remarquable.

Travaux menés avec les partenaires de l'OPPQ

1. Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (Alliance)

Divers travaux sont en cours à l'Alliance et l'Ordre y prend part activement. Citons, parmi ceux-ci, la révision du profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada, la production d'un code d'éthique national en physiothérapie, la création d'un cadre politique pour les T.R.P. et les assistants-physiothérapeutes (PTA) ainsi que des travaux sur la téléphysiothérapie.

2. Association canadienne de physiothérapie (ACP)

L'ACP mène de nombreux projets et chaque fois que cela est requis, nous participons aux discussions pour contribuer activement aux travaux. Actuellement, le programme de mesures de résultats FOTO (*Focus on Therapeutic Outcomes*) retient notre attention.

3. Association québécoise de physiothérapie (AQP) et Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec (FCPPQ)

Les mouvements associatifs jouent un rôle de premier plan dans l'évolution d'une profession. La présence de l'AQP et de la FCPPQ amène l'Ordre à collaborer régulièrement avec ces groupes dans le respect de nos missions respectives. Par exemple, l'AQP a produit un mémoire sur la couverture publique des services en santé et en services sociaux à la demande du Commissaire à la santé et au bien-être. L'Ordre a salué et appuyé ce travail de très grande qualité. De son côté, la FCPPQ a travaillé avec vigueur sur le dossier du règlement sur l'assistance médicale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). À la demande de la CNESST, nous avons accepté de travailler à la réalisation d'un guide de prise en charge interdisciplinaire (physiothérapie et ergothérapie) pour les cliniciens engagés dans le traitement des travailleurs accidentés.

Principales représentations de la présidence en 2015-2016

1. Étudiants et enseignants

- Présentation de l'Ordre aux étudiants des cégeps Dawson et de Sherbrooke, du Centre matapédien d'études collégiales et des universités McGill, de Montréal et de Sherbrooke.
- Rencontre avec les enseignants des cégeps Garneau, Dawson et de Chicoutimi ainsi que des universités Laval, de Montréal et du Québec à Chicoutimi.

2. Membres

- Animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.
- Participation aux réunions des coordonnateurs cliniques de la région de Québec.

- Participation au 50^e anniversaire de l'École de réadaptation de l'Université Laval.

3. Relations interprofessionnelles

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les représentants de plusieurs groupes de professionnels de la santé.

- Rencontres avec les représentants de la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec.
- Rencontres avec les représentants de l'Association québécoise de physiothérapie.
- Rencontre avec M. Martin Vallée, président de l'Association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec.
- Rencontre avec M. Francis Gilbert, président de la Fédération des kinésologues du Québec.
- Rencontre avec M^{me} Pascale Mathieu, présidente de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes français.
- Rencontre avec M. Daniel Paguessorhayé, président de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs.
- Participation au colloque du Collège des médecins du Québec.
- Présentation sur l'oxygénothérapie à l'Ordre des inhalothérapeutes du Québec.
- Rencontres avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec dans le dossier des soins offerts en CHSLD.
- Rencontre avec M^{me} Heather McCoy, présidente de la Corporation des thérapeutes du sport du Québec.
- Rencontre avec l'Association des orthopédistes du Québec.
- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

4. Organismes gouvernementaux

- Rencontres avec l'Office des professions.
- Rencontres avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- Rencontre au bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux.

5. Participation à des événements ou des formations

- Congrès de la World Confederation of Physical Therapy (WCPT) à Singapour.
- Journée de la vision à l'action : démarche provinciale de transfert de connaissances en traumatologie à Montréal.
- Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie à Halifax, Nouvelle-Écosse.
- Événement *Physiothérapie 360°* à Québec.
- Participation aux activités de Contact Physio Québec et Association Physio Montréal.
- Congrès de l'American Physical Therapy Association à Anaheim, Californie, États-Unis. ●



PRÉSIDENT
Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Rapport du directeur général et secrétaire de l'Ordre



Dès le début de l'exercice 2015-2016, le conseil d'administration (CA) adoptait un plan d'action pour l'année qui faisait suite à l'adoption de la nouvelle planification stratégique de l'Ordre prévue jusqu'en 2020. Au même moment, notre organisme se dotait d'un outil de suivi performant qui permettait tant aux administrateurs de l'Ordre qu'aux différentes directions de suivre l'évolution des actions planifiées dans la réalisation des objectifs décidés par le CA. On trouvera dans ces pages les actions entreprises ou réalisées par les différentes directions de l'Ordre. J'aimerais en souligner quelques-unes.

Directeur général et secrétaire

Me Claude Laurent, notaire, Adm. A.

Règlement 94m)

Tout d'abord, l'Ordre a soutenu tout au long de l'année les chercheurs mandatés dans l'analyse qualitative et quantitative des questions relatives à l'application du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (Règlement 94m)*. Dans l'objectif d'améliorer le travail en intradisciplinarité et son impact sur l'accessibilité des soins, nous voulons optimiser l'article 4 de ce règlement dans sa formulation et son application.

Simplification de la tenue des dossiers

L'Ordre a voulu également simplifier le cadre et la pratique de la tenue des dossiers des patients avec l'objectif de maximiser le temps qui leur est consacré. Une fois le nouveau règlement sur les dossiers adopté, l'Ordre a produit de nouveaux outils à l'intention des membres, un cahier explicatif et un guide de rédaction. Un plan de communication a été développé afin de faire connaître la nouvelle orientation en matière de tenue des dossiers.

Nouveau statut étudiant

Dans l'objectif de favoriser chez les étudiants en physiothérapie le développement d'un sentiment d'appartenance à l'Ordre, nous avons créé un registre des étudiants auquel ceux-ci peuvent s'inscrire afin de bénéficier de toute l'information disponible aux membres et d'obtenir plusieurs services et rabais intéressants. Tant au niveau collégial qu'universitaire, la réponse des étudiants a été très positive et nous comptons augmenter les inscriptions chaque année.

Membres retraités

Le CA de l'Ordre a revu la catégorie de cotisation pour ses membres retraités. Dorénavant, est admissible à ce statut le membre qui, à 55 ans et plus, a pris une retraite permanente d'un emploi en physiothérapie et a cessé toute activité professionnelle ou bénévole liée à la profession.

Reconnaissance et épanouissement de la profession de T.R.P.

Soulignons enfin l'appui de l'Ordre à la reconnaissance et à l'épanouissement de la profession de thérapeute en réadaptation physique (T.R.P.). L'organisme a ainsi mis sur pied un groupe de leaders T.R.P. et lui offre un soutien logistique important.

Résultats financiers

Cette année, la cotisation des membres, qui constitue le principal revenu de l'Ordre, a légèrement augmenté de 6,50 \$ par membre, ce qui n'a pas empêché l'Ordre d'accuser une insuffisance des produits sur les charges de 55 171 \$. De cette somme, il faut soustraire la somme de 21 764 \$ prise à même le fonds de recherche et distribuée en bourses de recherche supplémentaires.

Compte tenu du budget total, il s'agit donc d'un petit déficit, mais qui n'améliorera pas le fonds de réserve qui n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. Souhaitons que la hausse de la cotisation votée au cours de l'exercice soit suffisante pour compenser l'absence d'augmentation en fonction de la hausse du coût de la vie des dernières années.

Encore cette année, avec l'équipe de direction, nous nous sommes appliqués à gérer les finances

de l'Ordre de façon serrée et nous avons dû couper dans quelques projets de développement, plus précisément dans le budget de la publicité.

Nous avons également donné un mandat précis à des courtiers immobiliers afin de trouver des locaux moins spacieux et moins coûteux; ceci devrait entraîner une baisse importante de notre fardeau financier quant au loyer, notre bail se terminant en mars 2018.

En terminant, j'aimerais souligner le très bon esprit d'équipe qui règne au sein de l'Ordre. Même si nos actions portent principalement sur le contrôle de l'exercice de nos professions, les employés s'investissent dans leur fonction respective dans un esprit de collaboration et de respect envers nos clientèles que sont les membres, les candidats à l'admission et le public en général. Je les remercie pour leur soutien indéfectible de même que les administrateurs et les membres des comités. ●



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE,
M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.

SERVICES JURIDIQUES

ME MARIE-FRANCE SALVAS, AVOCATE

L'avocate a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elle voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Tout d'abord, l'année 2015-2016 a été marquée par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Les services juridiques ont collaboré à l'élaboration du cahier explicatif en vue de faciliter la compréhension du règlement par les membres.

De plus, les modifications au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*, de même que la modification à l'annexe 2 du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* sont entrées en vigueur.

D'autre part, une modification réglementaire a aussi été soumise au gouvernement concernant le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin de changer le

titre du diplôme donnant ouverture au permis de thérapeute en réadaptation physique.

Les services juridiques ont aussi participé aux travaux entourant la modification du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* visant à autoriser les physiothérapeutes à administrer et à ajuster l'oxygène lorsqu'ils procèdent à une évaluation ou réalisent une intervention auprès d'une personne ayant besoin d'un apport en oxygène.

Les travaux se poursuivent concernant la révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.

La révision du *Code des professions* (projet de loi 98), le règlement sur les techniciens en orthopédie, la mise en place du nouveau bureau des présidents de conseil de discipline et la télésanté ont notamment fait l'objet de discussions avec les services juridiques en vue d'émettre des commentaires aux interlocuteurs concernés. Plusieurs avis juridiques ont aussi été émis sur des sujets particuliers tels que les demandes d'accès à l'information. ●

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2015

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Le conseil d'administration a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre.

M^{me} Sylvie Bradley, pht

M^{me} Catherine De Launière, T.R.P.

M. François Grégoire, pht

M^{me} Marie-Josée Morneau, pht

Au cours de l'exercice, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à pourvoir.

Pour les physiothérapeutes, les régions Capitale-Nationale, Laurentides et Lanaudière, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Montérégie et Chaudière-Appalaches. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions Montréal, Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

Administrateurs physiothérapeutes élus à la majorité des voix

Capitale-Nationale: M. Mario Regnière

Laurentides et Lanaudière: M. Frédéric Wellens

Administrateur et administratrice physiothérapeutes élus par acclamation

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:
M. Sylvain Trudel

Montérégie: M^{me} Josée Lapointe

Il n'y a eu aucun candidat au poste d'administrateur, physiothérapeute, pour la région Chaudière-Appalaches. Le CA a donc coopté M. Éric Samson.

Administrateurs thérapeutes en réadaptation physique élus à la majorité des voix

Montréal: M^{me} Melissa Adams

Il n'y a eu aucun candidat éligible au poste d'administrateur, thérapeute en réadaptation physique, pour la région Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

Le CA a donc coopté M. Sébastien Ouellet. ●

COMITÉ D'ADMISSION

URIEL PIERRE, PHT, M. SC., COORDONNATEUR

Mandat

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre.

Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- Les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation.
- Les demandes de réinscription au Tableau des membres après cessation d'inscription ou radiation du Tableau pendant plus de trois ans.
- Les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau.
- Toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ AU CANADA		ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA			
	pht	T.R.P.	ARM QUÉBEC-FRANCE *		AUTRES	
			pht	T.R.P.	pht	T.R.P.
REÇUES	13	1	3	4	29	9
ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	12	0	0	0	0	0
ACCEPTÉES EN PARTIE (AVEC COURS ET STAGES)	1	0	3	4	12	4
REFUSÉES	0	0	0	0	0	1
TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE	0	1	0	0	17	4

* Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Membres du comité d'admission

M^{me} Andrée Gagnon, pht
 M^{me} Josée Montreuil, pht
 M^{me} Katharina Ciobanete, pht
 M. Martin Poirier, T.R.P.
 M^{me} Claudine St-Amour, pht
 M^{me} Lyse Bernier, pht
 M^{me} Liliane Asseraf-Pasin, pht
 M^{me} Janike Lavoie, T.R.P.
 M. Luis Cyr, pht,
 M. Jupiter Nhakla, pht

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'année 2015-2016, l'Ordre a reçu 59 demandes de reconnaissance, dont 45 de candidats provenant de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est présenté dans les tableaux suivants.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
DIPLÔME D'UN ÉTABLISSEMENT AU CANADA	12	12	0	0
DIPLÔME D'UN ÉTABLISSEMENT HORS DU CANADA	2	2	0	0
TOTAL	14	14	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES ET TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
FORMATION ACQUISE AU CANADA	1	0	1	0	0
FORMATION ACQUISE HORS DU CANADA (pht/T.R.P.)	36 (27/9)	0	14 (10/4)	1 (0/1)	21 (17/4)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées à la condition d'acquérir une formation spécifique

FORMATION À ACQUÉRIR AU QUÉBEC	FORMATION ACQUISE AU CANADA	FORMATION ACQUISE HORS DU CANADA
COURS	0	0
STAGE (pht/T.R.P.)	1 (1/0)	0
COURS ET STAGE (pht/T.R.P.)	0	14 (10/4)

Mesures prises par l'Ordre afin de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

L'Ordre a poursuivi ses démarches en vue de standardiser la méthode d'évaluation des candidats étrangers, notamment en intégrant la possibilité d'un mentorat ou l'évaluation des compétences aux fins de reconnaissance de qualifications professionnelles propres à chaque catégorie de permis délivré. De plus, la rubrique « Admission » du site Web de l'Ordre a été mise à jour afin de faciliter la compréhension des candidats dans les diverses étapes à suivre pour l'obtention d'un permis.

Parallèlement, une procédure propre aux candidats français a été développée dans le cadre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles Québec-France. Ainsi, le parcours type d'un candidat français désirant obtenir un permis de T.R.P. a été élaboré sous la coordination de l'Ordre en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Recrutement santé Québec et le collège Marie-Victorin.

Finalement, l'OPPQ met désormais à la disposition des candidats qui en expriment le besoin de l'information sur l'aide financière proposée par des organismes d'entraide.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE	33	33	0	0
PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DU CODE DES PROFESSIONS	0	0	0	0
PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE FONDÉ SUR UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE EN VERTU DU PARAGRAPHE 1 ^o DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS	24	24	0	0

Mesures prises par l'Ordre afin de faciliter la délivrance de permis temporaires et restrictifs temporaires

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus et des obligations relatives à l'obtention des permis, notamment par l'intermédiaire de son site Web et par rendez-vous individuel.

L'OPPQ remet aussi au besoin de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. De plus, l'Ordre participe activement à la réforme de l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF), destiné aux candidats détenant un permis temporaire. ●

COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeutes et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande du candidat, la décision du comité exécutif concernant une demande d'équivalence de diplôme ou de formation pour laquelle le candidat n'est pas satisfait.

Membres du comité de révision au cours de l'exercice 2015-2016 :

M^{me} Thérèse Des Groseilliers, pht

M^{me} Janique Coulombe, pht

M^{me} Isabelle Fleming, pht

M. François Grégoire, pht

M^e Claude Laurent, Secrétaire

M^e Marie-France Salvas, Secrétaire suppléante

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, deux demandes de révision ont été reçues. Aucune demande n'a été présentée hors délai.

Le comité de révision a tenu deux séances pour étudier les dossiers dont les demandes avaient été déposées au cours de l'exercice 2015-2016.

Après analyse des demandes soumises, le comité a conclu, dans les deux dossiers, de modifier la décision rendue par le comité exécutif en raison de nouvelles informations déposées par les candidats. ●

Activités du conseil d'administration

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le conseil d'administration (CA) a tenu cinq séances ordinaires durant l'exercice 2015-2016. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Aucune séance extraordinaire n'a eu lieu pendant cette période.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Principales résolutions 2015-2016

- Adoption des prévisions budgétaires 2015-2016.
- Résolution visant à ne pas donner suite à l'intégration des thérapeutes du sport à l'Ordre et de retirer les éléments du plan stratégique 2015-2020 faisant référence à cet enjeu.
- Résolution proposant que le prix Mérite du CIQ soit décerné à Richard Brault, T.R.P.
- Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour l'année 2015-2016.
- Résolution créant le statut « étudiant inscrit » à l'intention des étudiants en physiothérapie de niveau collégial ou universitaire.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2015 de retenir les services de Mazars Harel Drouin S.E.N.C.R.L. comme auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2015-2016.
- Résolutions nommant certains syndics adjoints et inspecteurs et renouvelant le mandat de certains autres.
- Résolution acceptant les principes de l'*Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et services aux personnes hébergées en CHSLD*.
- Résolution acceptant de payer à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en physiothérapie une cotisation d'environ 19,30 \$ par membre physiothérapeute pour l'année 2016.
- Résolution permettant d'entreprendre les travaux requis pour changer le titre professionnel « thérapeute en réadaptation physique » pour « technologue en physiothérapie » et sa version anglaise « Physiotherapy Technologist ».
- Résolution adoptant les critères de sélection de candidats quant à l'attribution du prix Carol-L.-Richards.
- Résolution adoptant la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC) pour la période de référence 2016-2019.
- Résolution adoptant la *Politique 2015-2020 du programme de formation continue de l'Ordre*.
- Résolution renouvelant le mandat de plusieurs membres du conseil de discipline de l'Ordre.
- Résolution créant un groupe de travail dont le mandat sera de recommander au CA de l'Ordre l'adoption d'une vision claire du champ de la physiothérapie en fonction des diverses approches cliniques qui le touchent.
- Résolution recommandant à l'Office des professions et au gouvernement du Québec de modifier l'article 2.12 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, de façon à ce que le diplôme d'études collégiales soit dorénavant connu sous le nom de « diplôme de techniques de physiothérapie ».

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Postes	Noms	Régions	Date du dernier mandat
PRÉSIDENT	M. Denis Pelletier, pht, M. Sc.	Élu au suffrage universel des membres	2014
ADMINISTRATEURS	M ^{me} Chantal Besner, pht	Montréal	2014
	M. Stéphane Brassard, pht	Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord	2013
	M. Steeve Carignan, pht	Mauricie et Centre-du-Québec	2013
	M ^{me} Annie Charland, pht	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2014
	M ^{me} Tina Del Duca, pht	Montréal	2014
	M ^{me} Josée Lapointe, pht	Montérégie	2015
	M ^{me} Sylvie Marchand, pht	Outaouais	2013
	M ^{me} Filomena Novello, pht	Montréal	2014
	M. Marco Raffis, pht	Laval	2014
	M. Mario Regnière, pht	Capitale-Nationale	2015
	M. Éric Samson, pht	Chaudière-Appalaches	2015
	M. Yannick Tousignant-Laflamme, pht	Estrie	2013
	M. Sylvain Trudel, pht	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2015
	M. Frédéric Wellens, pht	Laurentides et Lanaudière	2015
	M ^{me} Melissa Adams, T.R.P.	Montréal	2015
	M. Richard Brault, T.R.P.	Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale	2013
	M ^{me} Myriam Dumont, T.R.P.	Laurentides, Lanaudière et Montérégie	2013
	M. Pierre-Yves Lauzon, T.R.P.	Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec	2014
	M ^{me} Lisette Lavoie, T.R.P.	Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	2014
	M. Sébastien Ouellet, T.R.P.	Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2015
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	M. Jean-Louis Leblond		2013
	M ^{me} Diane Pilotte		2013
	M. Michel Tourangeau		2014
	M. Jean Vachon		2013
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE	M ^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.		

Rapport du comité sur la gouvernance

RAPPORT DU PRÉSIDENT

M^E MICHEL TOURANGEAU

Membres du comité

M. Denis Pelletier, président de l'OPPQ, pht

M^{me} Chantal Besner, pht

M. Richard Brault, T.R.P.

M^{me} Tina Del Duca, pht

M^e Michel Tourangeau, président du comité, administrateur nommé

M^e Claude Laurent, directeur général de l'OPPQ et secrétaire du comité

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité sur la gouvernance de l'Ordre a réalisé ses travaux au regard de la réforme du *Code des professions* et a fait rapport régulièrement au conseil d'administration (CA) de ses réflexions. Le comité a été par ailleurs appelé à émettre un avis sur l'éligibilité d'un candidat au poste d'administrateur pour représenter une région qui ne correspondait pas au site de son domicile professionnel. Le comité a émis son avis au comité exécutif, lequel a donné suite et avalisé cet avis.

Concernant la réforme du *Code des professions*, le comité s'est penché notamment sur les points qui suivent.

- Composition du CA : pour ce qui est du nombre d'administrateurs, les membres du comité sont d'avis que le conseil de l'OPPQ fonctionne bien et que le nombre d'administrateurs n'est pas problématique.
- La représentativité des deux titres professionnels de l'Ordre au CA : dans l'éventualité où le *Code des professions* est modifié pour contraindre un ordre professionnel à réduire le nombre d'administrateurs, le comité est d'avis que le principe de la représentativité devrait être maintenu. Par conséquent, outre les quatre administrateurs nommés par l'Office, le pourcentage d'administrateurs T.R.P. et celui d'administrateurs physiothérapeutes devraient être de 25 % et 50 % respectivement.
- Le mode d'élection du président de l'Ordre a fait l'objet de discussions et le comité a recommandé au CA de maintenir le statu quo à cet égard, soit l'élection au suffrage universel.
- Le comité est d'avis qu'après la date de clôture du dépôt des candidatures à la présidence, il y aurait lieu que le comité rencontre tous les candidats ensemble afin de leur faire part des exigences de la fonction et des attentes du conseil et de leur exposer les rôles et responsabilités afférents à la présidence de l'Ordre.
- Le comité est d'avis que la majoration de la cotisation annuelle devrait être déterminée par le CA plutôt que par l'assemblée générale dans la mesure où cette majoration annuelle n'excède pas la hausse du coût de la vie suivant l'indice publié par Statistique Canada.
- La question du nombre de mandats des administrateurs a été discutée et le comité est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de limite.
- Concernant le poste de président, le nombre de mandats a été abordé et le comité est d'avis qu'il devrait y avoir une limite, soit de deux mandats de deux ou quatre ans ou de trois mandats de trois ans. Le comité poursuit ses réflexions sur ce point.
- À la suite du processus d'évaluation des membres du CA, le comité a analysé et passé en revue les commentaires et formulaires d'autoévaluation reçus des administrateurs, dont la presque totalité a réalisé l'exercice. Le comité a recommandé au CA que des capsules soient présentées en séance du CA sur les rôles et responsabilités des différentes directions de l'Ordre.
- Le comité est d'avis que la transparence et la clarté des documents et des informations livrés par la direction générale et le président contribuent à ce que le CA assume ses rôles et responsabilités de façon dynamique et rigoureuse.

Projections 2016-2017

Au cours du prochain exercice, les travaux du comité sur la gouvernance seront tributaires du dépôt prochain d'un projet de *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*.

Ce projet de loi fera l'objet d'une analyse rigoureuse par les membres du comité afin de pouvoir faire rapport au CA sur les dispositions touchant le mode de fonctionnement et la gouvernance de l'Ordre. Le comité émettra ses commentaires de façon à ce que ceux-ci puissent être portés à l'attention du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et de l'Office des professions.

Si ce projet de loi contraint les ordres à diminuer le nombre d'administrateurs, il faudra alors réviser le mode de fonctionnement, aborder la question de la diversité et de la représentativité régionale et convenir de mesures transitoires, le tout sujet aux dispositions dudit projet de loi s'il est adopté à l'automne 2016 tel que projeté.

Enfin, le comité a l'intention de recenser les risques auxquels s'expose l'Ordre (risques d'affaires, de réputation, etc.) et de recommander que chacun des comités de l'Ordre fasse une vigie de ces risques, de façon à ce que le CA puisse évaluer leur importance respective et convenir des processus suivant lesquels chacun de ces risques sera géré en cours d'année. ●

Activités du comité exécutif

Chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre, le comité exécutif (CE) a tenu sept séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice 2015-2016. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif sont résumés ci-dessous.

Membres du comité exécutif

Pour les 39^e et 40^e CA, le comité exécutif était composé de :

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc., président;
M. Stéphane Brassard, pht, vice-président – physiothérapeute;
M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., vice-présidente – thérapeute en réadaptation physique;
M^{me} Filomena Novello, pht, administratrice physiothérapeute;
M^{me} Diane Pilotte, administratrice nommée;
M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire.

Principales résolutions 2015-2016

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires et des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire des membres ou de les radier pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Résolutions accordant, sur recommandation du comité d'admission, une équivalence partielle ou totale de diplôme ou de formation à des candidats formés à l'étranger ou acceptant des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Résolutions permettant la délivrance des attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissance et d'habileté requis.
- Résolutions reconnaissant certaines formations données par les universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke, conformes aux annexes 1 et 2 du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*.
- Résolutions permettant la délivrance d'une attestation de formation pour « l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens » aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissance et d'habileté requis.
- Résolutions permettant d'accorder à dix physiothérapeutes des bourses et subventions pour un total de 75 000 \$ à même le Fonds de recherche clinique de l'Ordre, conformément à la *Politique et procédures – Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ*.
- Résolutions permettant d'accorder cinq dons et commandites pour un total de 2 700 \$ pour des activités de nature caritative qui correspondent à la mission de l'Ordre, conformément à la *Politique d'octroi de dons et commandites de l'Ordre*.
- Résolutions entérinant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application des

- articles 113 et 55.0.1. du *Code des professions* qui leur impose certaines conditions, dont certains stages et formations assortis d'une limitation partielle d'exercice.
- Résolutions d'accorder un permis d'exercice à certains candidats ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession.
 - Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre.
 - Résolutions donnant effet au mandat ou renouvelant le mandat de plusieurs membres du comité d'inspection professionnelle, du comité de formation, du comité d'admission et du comité consultatif sur les manipulations.
 - Résolution enjoignant au Fonds de recherche clinique de l'Ordre d'affecter 20 % des sommes qu'il recueille annuellement aux coûts administratifs de sa gestion et des activités du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique.
 - Résolution remplaçant la *Politique de remboursement des frais de déplacements et autres* et la *Politique annexe à la politique salariale*.
 - Résolution permettant de réviser les tarifs de certains services aux membres afin de les ajuster, notamment à la hausse du coût de la vie.
 - Résolution mettant fin à l'octroi d'une remise annuelle de bourses par programme de formation universitaire autres que les bourses de recherche.
 - Résolution créant une nouvelle catégorie distincte de subvention de stage en recherche clinique pour les thérapeutes en réadaptation physique et une nouvelle catégorie de bourses d'études de doctorat de type recherche.
 - Résolutions octroyant le prix Excellence physiothérapeute 2015 de l'Ordre à M^{me} Claudia Brown, pht, et le prix Excellence thérapeute en réadaptation physique au groupe composé des personnes suivantes : M^{mes} Audrey Labbé, T.R.P., Josée Lacroix, T.R.P., et Claudette Faucher, T.R.P.
 - Résolution haussant de 5 \$ la cotisation des membres retraités pour l'exercice 2016-2017.
 - Résolution créant un comité sur la reconnaissance et l'épanouissement des thérapeutes en réadaptation physique, dont le mandat sera de recommander au conseil d'administration de l'Ordre des mesures créatives qui favoriseront un plus grand épanouissement et une plus grande reconnaissance professionnelle et publique de cette profession.
 - Résolution modifiant la définition de la catégorie de cotisation des membres retraités pour inclure ceux qui, à 55 ans et plus, ont pris une retraite permanente d'un emploi en physiothérapie et qui ont cessé toute activité professionnelle ou bénévole liée à la profession.
 - Résolution demandant à la syndique de l'Ordre de déposer une plainte disciplinaire contre un membre pour avoir contrevenu à son obligation de suivre une formation dans les délais impartis, laquelle avait été imposée en vertu d'une décision antérieure du comité exécutif.
 - Résolution déclarant irrecevable une plainte formulée à l'encontre d'un syndic adjoint et un membre du comité de révision en raison d'actes accomplis dans l'exercice de leur fonction en application de l'article 116 du *Code des professions*.
 - Résolution mandatant le président de l'Ordre pour signer une convention entre l'Ordre, la Fondation de physiothérapie du Canada et l'Association québécoise de physiothérapie en vue d'assurer un suivi constant du Fonds québécois de recherche en physiothérapie. ●

Assemblée générale annuelle

DATE

Vendredi 13 novembre 2015 à 18 h 30

LIEU

Hilton Québec

MEMBRES PRÉSENTS

101 membres

Points à l'ordre du jour

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2014-2015
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2015-2016
- Augmentation de la cotisation annuelle et de la cotisation spéciale du Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2015-2016
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

Rapport du Bureau du syndic

Mandat

Le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Louise Gauthier, pht, LL. M.
Syndique

Judith Brillant, T.R.P., B. Sc.
Syndique adjointe
Absente jusqu'en janvier 2017

Stéphane Ouellet, pht
Syndic adjoint

Régis Paillé, T.R.P.
Syndic adjoint
Depuis le 19 octobre 2015

Michelle Bourassa, pht, LL. B.
Syndique adjointe
Jusqu'au 27 mars 2016

Maude Laliberté, pht, M. Sc.
Syndique adjointe
Jusqu'au 27 mars 2016

Jean-François St-Amand, pht
Syndic adjoint

Claire Bédard, T.R.P.
Syndique adjointe

Marisa Gambini, pht
Syndique correspondante
Jusqu'au 27 mars 2016

Gabrielle B. Marineau, T.R.P.
Syndique correspondante

Jean-Philippe Boivin, pht
Syndic correspondant

Lise Tremblay
Adjointe

Activités

Cette année, le Bureau du syndic a vu l'arrivée au sein de son équipe d'un nouveau syndic adjoint, M. Régis Paillé, T.R.P., en remplacement

temporaire de M^{me} Judith Brillant. Par ailleurs, le mandat de deux syndiques adjointes et d'une syndique correspondante a pris fin.

Au cours de la période 2015-2016, le Bureau du syndic a ouvert 74 dossiers visant 44 physiothérapeutes et 30 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 12 exerçaient dans des établissements publics et 62, en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 21 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une légère diminution comparativement à l'année précédente.

Le Bureau du syndic a traité 14 signalements provenant du public et des membres relatifs à une mauvaise utilisation du logo de l'Ordre et à certaines pratiques publicitaires.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Quelques rencontres ont également eu lieu à l'interne afin de discuter de certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou de faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel et à certains articles du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ*.

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

SYNDIC	11
CLIENT, FAMILLE OU MANDATAIRE	45
COLLÈGUE	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	17
EMPLOYEUR	0
TOTAL	75

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2015	83
NOUVEAUX DOSSIERS AU COURS DE L'EXERCICE	74
DOSSIERS FERMÉS SANS PORTER PLAINTÉ	51
DOSSIERS RÉGLÉS EN CONCILIATION	0
PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES	30
DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2016	74

Demande de révision

Six dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Plaintes disciplinaires

Trente plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 18 physiothérapeutes et 12 thérapeutes en réadaptation physique.

Tribunal des professions

Le Bureau du syndic a interjeté un appel au Tribunal des professions.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic. ●

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS	46
----------------------------	----

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES

PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	24
PORTANT SUR L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ	5
PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL ET L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ	0
TOTAL	29

NOMBRE DE POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	4
PORTANT SUR L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ	0
PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL ET L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ	0
TOTAL	4

NOMBRE DE JUGEMENTS RENDUS

PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	3
PORTANT SUR L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ	0
PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL ET L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ	0
TOTAL	3

Rapport des directions

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

SANDY SADLER, pht, M.G.P., PMP

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Mandat

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette direction.

Principales activités

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens stipule qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Au cours de la période 2015-2016, les formations de l'Ordre ont permis à 24 physiothérapeutes d'obtenir cette attestation. Au total, 187 physiothérapeutes peuvent pratiquer cette modalité au Québec.

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires stipule qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à des manipulations doit détenir une attestation de formation à cette fin délivrée par l'Ordre, et ce, peu importe le type d'articulation à manipuler.

Au cours de la période 2015-2016, l'Ordre a délivré 262 attestations, soit 201 attestations articulaires

et 61 attestations vertébrales et articulaires. Le tableau qui suit détaille le nombre d'attestations délivrées par voie directe et par demande de dispense.

Attestation pour procéder à des manipulations articulaires par voie directe	143
Attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires par voie directe	6
Attestation pour procéder à des manipulations articulaires par dispense	58
Attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires par dispense	55

Par ailleurs, plusieurs formations d'appoint menant directement à la délivrance d'une attestation pour procéder à des manipulations ont vu le jour cette année dans des universités alors que l'Ordre offre une formation à cet effet.

Comité consultatif sur les manipulations

La DDSP a pu compter sur l'expertise du comité consultatif sur les manipulations dans l'analyse des carnets de pratique soumis à l'Ordre lors du processus de demande de dispense. Ce comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année.

Comité de révision

La DDSP a aussi géré les demandes de révision relatives à la délivrance des attestations pour procéder à des manipulations. Deux rencontres du comité de révision ont eu lieu pour traiter les trois demandes de révision qui ont été soumises à l'Ordre.

Les pratiques avancées en physiothérapie

Pour les physiothérapeutes

Cette année, la DDSP a été particulièrement active dans des activités de représentation auprès de diverses instances, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

La DDSP a réalisé les activités prévues à la deuxième année du *Plan d'action de la stratégie d'expansion de la profession de thérapeute en réadaptation physique* proposé par le comité sur les pratiques avancées des T.R.P. et entériné par le conseil d'administration (CA) en mars 2014. Ces activités visaient, entre autres, à favoriser la participation des T.R.P. à la recherche clinique, à mettre en place des processus pour enrichir l'offre de formation continue proposée par l'Ordre aux T.R.P. et à soutenir le développement d'attestations d'études collégiales (AEC) par les maisons d'enseignement. À cet effet, mentionnons que les cégeps se sont concertés cette année et ont commencé des travaux d'analyse de faisabilité pour le développement d'une AEC de réseau.

La DDSP a également collaboré au déroulement du projet de recherche sur le Règlement 94m). Une version préliminaire du rapport de ce projet de recherche a été présentée à la fin du présent exercice financier. Des actions en découlant sont à prévoir au cours de l'année 2016-2017.

Collaboration de première ligne à l'intention des pharmaciens et des physiothérapeutes

Lors du présent exercice financier, les documents *Cadre de collaboration de première ligne à l'intention des pharmaciens et physiothérapeutes* et *Formulaire de communication pharmacien-physiothérapeute* ont été diffusés à l'ensemble des membres de l'OPPQ et de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Ces documents visent à optimiser la communication et l'échange d'information entre le physiothérapeute et le pharmacien ainsi qu'à soutenir ces professionnels en leur proposant un outil simple et pratique qui leur permet d'optimiser l'efficacité et la portée de leur intervention auprès de leur client. Rappelons que ce projet avait débuté au cours de l'année financière 2014-2015.

Administration et ajustement de l'oxygène dans le cadre des traitements de physiothérapie

L'OPPQ a poursuivi des travaux afin que l'administration et l'ajustement d'oxygène soient permis en physiothérapie. Des discussions formelles ont été entamées avec l'Ordre des inhalothérapeutes du Québec et le Collège des médecins du Québec au cours de l'année et le dossier a cheminé jusqu'aux instances appropriées. Les conclusions entourant ce dossier devraient nous être transmises au cours de l'année 2016-2017.

TENS

Cette année, l'Ordre a fait part à l'Office des professions du Québec de son intention de modifier sa position quant à l'utilisation du TENS par des personnes non habilitées par la loi. La position de l'Ordre depuis 2004 en regard du TENS était de considérer ce courant comme différent des autres formes d'énergies invasives et de ne pas l'inclure dans l'activité réservée « utiliser des formes d'énergies invasives ». Une consultation a été amorcée auprès de 19 ordres professionnels du domaine de la santé afin qu'ils puissent nous signifier les enjeux que pourrait avoir ce changement de position pour leurs membres. Cette consultation se poursuivra en 2016-2017.

Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)

La *Politique d'amélioration de la compétence (PACC)* 2013-2016 a pris fin le 31 mars 2016. Fort de l'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur d'une première politique à ce sujet en 2010, l'Ordre considère que celle-ci lui permet de remplir sa mission tout en respectant ses orientations. L'Ordre a donc décidé de reconduire la PACC pour la période 2016-2019, avec de légères modifications. Outre la clarification de certains éléments de contenu, la principale modification consiste à permettre aux membres de cumuler des heures de formation continue formelles (HFC) lors de la

supervision de stages en physiothérapie. La PACC 2016-2019 a été diffusée à l'ensemble des membres en mars 2016. Parallèlement aux travaux de rédaction entourant la PACC, la DDSP a également géré le développement du portfolio Web 2016-2019.

Physiothérapie animale

L'OPPQ et l'Ordre des médecins vétérinaires ont publié un communiqué conjoint pour conscientiser leurs membres sur les particularités de la législation du système professionnel québécois à l'égard de la réadaptation animale.

Le communiqué a permis de rappeler que seuls les médecins vétérinaires peuvent prodiguer des traitements de physiothérapie aux animaux. Ils ne peuvent toutefois pas utiliser le titre de « physiothérapeute », même si le mot « animal » est ajouté à la suite, lorsqu'ils offrent des services de réadaptation animale.

Règlement sur certaines activités professionnelles exercées en orthopédie

L'Ordre a travaillé conjointement avec les différents ordres concernés par le *Règlement sur certaines activités professionnelles exercées en orthopédie* afin de clarifier l'ampleur des activités déléguées aux techniciens en orthopédie. Les travaux se poursuivront en 2016-2017.

Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes

Le mandat du groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes est d'apporter des pistes de solution à la problématique d'accessibilité aux données probantes et aux publications de la recherche pour les membres. Dans la dernière année, le groupe de travail, auquel la DDSP participe également, s'est réuni cinq fois et a exploré différentes possibilités offrant un meilleur accès aux données de la recherche. La présentation de scénarios et de recommandations plus exhaustifs est prévue dans la prochaine année.

Groupe de travail du CIQ sur la télépratique

La DDSP a participé aux travaux du groupe de travail du Conseil interprofessionnel québécois (CIQ) sur la télépratique, dont l'objectif est d'examiner les recommandations émises à l'intention des ordres par la Commission sur l'éthique en science et en technologie dans l'avis intitulé *La télésanté clinique au Québec : un regard éthique*. Un document comportant des recommandations et des pistes d'actions à l'égard des enjeux de protection du public soulevés par la télépratique dans un contexte intrajuridictionnel est en cours de rédaction. Le groupe de travail s'est rencontré à huit reprises en 2015-2016.

Groupe de travail interordre : vers l'implantation de pratiques collaboratives en CHSLD

Conjointement avec la présidence, la DDSP a participé aux travaux interordres visant l'élaboration d'un cadre de collaboration interprofessionnelle pour la pratique en CHSLD. À la fin du présent exercice financier, un énoncé de position interordre a été adopté en prévision d'une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Par ailleurs, un document de travail ciblant l'implantation de pratiques collaboratives pour la prestation de soins et services aux personnes hébergées en CHSLD est en cours de rédaction. Cinq rencontres du groupe de travail ont eu lieu en 2015-2016.

Activités de représentation et activités de formation

Dans le cadre de son mandat, la DDSP participe à de nombreuses activités de représentation et siège à plusieurs comités. Soulignons également que les membres de cette Direction prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

Voici la liste des principales activités de représentation et de formation auxquelles la DDSP a participé au cours du présent exercice :

- Colloque sur les maladies neuromusculaires
- Journée de la formation du CIQ
- Remise de prix au Collège Montmorency
- Rencontre avec Acupuncture Canada
- Présentation au Collège Ellis
- Rencontre d'échange avec la Régie des rentes sur les travaux de modification de la réglementation et des critères d'admissibilité encadrant le supplément pour enfant handicapé
- Rencontre d'échange avec le groupe de réflexion sur la massothérapie de l'Office des professions du Québec
- Colloque des dirigeants du CIQ
- Colloque de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) : *Prévenir les chutes chez les aînés à domicile. Mon autonomie, j'y tiens !*
- Rencontre avec le Groupe CIRANO Geni

Durant l'année 2015-2016, la DDSP a siégé aux comités suivants :

- Table de concertation de l'INESSS
- Comité de suivi « Utilisation optimale de l'imagerie par résonance magnétique lors des douleurs musculosquelettiques » de l'INESSS
- Comité de suivi de l'implantation du *Guide de pratique clinique pour la clientèle TCC modéré grave* de l'INESSS
- Groupe de travail du CIQ sur la télépratique
- Comité de la CSST sur la prévention de la chronicité chez les travailleurs
- Groupe de travail interordre : *Vers l'implantation de pratiques collaboratives en CHSLD*
- Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Cette année, la DDSP a élaboré une *Politique pour le programme de formation continue* de l'Ordre. Cette politique, adoptée en janvier 2016, définit les orientations que l'Ordre compte donner à son programme de formation continue pour les cinq prochaines années. Mentionnons, entre autres, qu'il s'est donné la mission d'offrir aux membres des activités de formation pertinentes, accessibles, diversifiées et étroitement liées à la réalité de la pratique de la physiothérapie. De cette mission découlent de nombreux principes directeurs qui guident l'Ordre dans ses décisions entourant le programme de formation continue. Un document intitulé *Orientations du programme de formation continue* est mis à la disposition des différents publics de l'Ordre sur son site Internet.

L'entrée en vigueur de cette politique a été l'occasion pour la DDSP de développer une nouvelle plateforme en ligne, accessible par le site de l'OPPQ, et qui sera dévoilée à l'été 2016.

La DDSP a par ailleurs poursuivi les activités courantes du programme de formation continue afin de maintenir et de développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de l'année 2015-2016, l'OPPQ a organisé près de 100 prestations de formation continue, octroyant ainsi plus de 25 100 heures de formation continue aux membres de l'Ordre qui ont choisi ses activités de formation. Parmi ces prestations, 13 activités globe-trotters ont eu lieu dans différents milieux et régions du Québec.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée de l'activité (heures)	Nombre de participants
ACTIVITÉS POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE		
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie: pratique fondée sur des données probantes	12,5	13
Arthrose et prothèse d'épaule: démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	10,5	11
De l'arthrose aux remplacements articulaires du membre inférieur et à la fracture de la hanche: interventions en physiothérapie	13	31
Démystifier la tendinopathie/bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques	7	115
Facilitation proprioceptive neuromusculaire (PNF): application en physiothérapie	13	55
Facilitation proprioceptive neuromusculaire (PNF) 2: les ceintures et leur intégration clinique	13	19
<i>Graded Motor Imagery</i>	6,5	45
<i>Managing complex pain in a busy practice: what can I do in 15 minutes ?</i>	6,5	21
Obstacles biopsychosociaux à la récupération – Partie 1: identification et interventions en physiothérapie	7	29
Obstacles biopsychosociaux à la récupération – Partie 2: initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	13	40
Optimiser ses stratégies de recherche sur Internet et veille numérique en physiothérapie	16	103
La thérapie par ondes de choc extracorporelles	7	36
Ultrasons pulsés de faible intensité: une thérapie émergente en physiothérapie. Données probantes et applications cliniques.	8	39
Vigilance sur la moelle spinale et la queue de cheval: examen et diagnostic différentiel selon l'axe neural	10	17
Vigilance sur le système nerveux autonome: compréhension et applications cliniques	10	31

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée de l'activité (heures)	Nombre de participants
ACTIVITÉS POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT		
Articulation temporo-mandibulaire: évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base)	14	60
Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux: approches en physiothérapie (formation avancée)	13	24
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée – Partie 1: connaissances de base et évaluation	13	20
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée – Partie 2: connaissances avancées, analyse et traitement	13	102
Évaluation et traitement de la région cervicale supérieure: thérapie manuelle et exercices	17	14
Formation d'appoint: manipulations vertébrales	42	43
Instabilité de l'épaule: démarche clinique en physiothérapie	8,5	10
Intégration clinique en soins de plaies: évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	20	19
Le défilé thoracique: une mystérieuse traversée. Évaluation du syndrome et interventions proposées en physiothérapie	13	13
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	3	76
Les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapique	20	8
Pathologies discales: évaluation et traitement en physiothérapie	19,5	14
Prescription d'exercices	21	21
Rééducation vestibulaire: introduction à la rééducation vestibulaire	20	79
Rééducation vestibulaire avancée en physiothérapie: vertiges et étourdissements positionnels	20	19
Raisonnement clinique en rééducation vestibulaire	20	10
RPP – formation avancée en rééducation périnéale	14	9
Utilisation des aiguilles sous le derme – Cours de base	102	24
Utilisation des aiguilles sous le derme – Volet 1: phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches	8	7
Utilisation des aiguilles sous le derme – Volet 2: aspects légaux et administratifs	6	7

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	Durée de l'activité (heures)	Nombre de participants
ACTIVITÉS POUR LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SEULEMENT		
Capsulite, lésions de la coiffe des rotateurs et fracture de l'épaule: démarche clinique fondée sur des données probantes	20	20
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	40
Évaluation, prévention et traitements de base des plaies: interventions du thérapeute en réadaptation physique	20	34
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	39
Pathologies discales: principes de traitement en physiothérapie	17	20
Pathologies musculosquelettiques du coude et de l'avant-bras: interventions en physiothérapie	13	14
Pathologies musculosquelettiques du poignet et de la main: interventions en physiothérapie	13	13

Événement annuel *Physiothérapie 360°*

La cinquième édition de *Physiothérapie 360°* s'est tenue les 13 et 14 novembre 2015 au Hilton de Québec. Comme pour les années précédentes, l'événement traitait des différents rôles que tiennent les physiothérapeutes et les thérapeutes

en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession. On comptait 475 participants présents à cet événement de développement professionnel. L'OPPQ a de plus innové cette année en offrant quatre conférences en webdiffusion, permettant ainsi à 200 membres d'assister à *Physiothérapie 360°* de leur domicile ou de leur travail.

RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

L'OPPQ fait appel à deux comités pour toutes les questions relatives à la recherche clinique en physiothérapie: le comité d'orientation en recherche clinique de l'OPPQ et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

Mandats

a) **Le comité d'orientation en recherche clinique de l'OPPQ** a pour principal mandat de conseiller les instances de l'Ordre sur les questions relatives à la recherche clinique et aux fonds consacrés à la recherche clinique

en physiothérapie (notamment concernant les orientations scientifiques et budgétaires des fonds et l'actualisation des partenariats). En 2015-2016, ces fonds comprenaient le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ et le Fonds québécois de recherche en physiothérapie.

b) **Le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des candidatures et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

Membres du comité d'orientation 2015-2016

M^{me} Isabelle Garceau, pht, présidente

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc.

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M. Sylvain Vigneux, T.R.P.

M. Michel Tousignant, pht, Ph. D.

M^{me} Carole Fortin, pht, Ph. D.

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht,
personne-ressource OPPQ

Membres du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions 2015-2016

M^{me} Diana Zidarova, pht, M. Sc., présidente

M^{me} Mélanie Morin, pht, Ph. D.

M^{me} Marie-Hélène Milot, pht, Ph. D.

M. Bruno Trudel, pht, MBA

M. Michel Vaillancourt, pht, Ph. D.

(M. Vaillancourt s'est désisté en février 2016)

M^{me} Dahlia Kairy, pht, Ph. D.

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht,
personne-ressource OPPQ

En plus des membres du comité, M^{me} Kadija Perreault, pht, Ph. D., a été sollicitée en tant qu'évaluatrice pour le concours de bourses et subventions de janvier 2016.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité d'orientation en recherche clinique a tenu deux réunions et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions a tenu trois réunions.

Travaux menés par les comités liés à la recherche clinique en physiothérapie

Comité d'orientation en recherche clinique

- Réflexion et analyse des dépenses engagées pour la gestion du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ.

- Recommandation aux instances d'augmenter à 20 % le pourcentage des sommes amassées annuellement dans le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ à affecter aux frais administratifs associés à la gestion du fonds.
- Recommandation aux instances de faire assumer par le budget général de l'OPPQ les dépenses engagées par le comité d'orientation en recherche clinique.
- Recommandation aux instances de créer deux nouvelles catégories de bourses et subventions pour le concours de janvier 2016, soit la catégorie « Subvention de stage en recherche clinique – T.R.P. » et la catégorie « Bourse d'études de doctorat de type recherche ».
- Réflexion et recommandation à l'OPPQ de modifier les exigences concernant les obligations des bénéficiaires de bourses et subventions (notamment en ce qui a trait à la remise d'un rapport d'étape et à la rédaction des articles à publier dans la revue *Physio-Québec* de l'OPPQ).
- Réflexion concernant le partenariat avec la Fondation de physiothérapie du Canada (FPC) et appui de l'OPPQ dans ses démarches auprès de l'Association québécoise de physiothérapie (AQP) visant le transfert de convention pour la gestion du Fonds québécois de recherche clinique en physiothérapie.
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ.

Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions

- Révision des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions.
- Informatisation de tous les outils ayant trait au concours de bourses et subventions de l'OPPQ (formulaires de demande et d'évaluation).
- Évaluation des dossiers de candidature reçus dans le cadre du concours de janvier 2016.
- Recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires de bourses et subventions du concours de janvier 2016.

- Lecture, commentaires et approbation des rapports finaux et des articles axés sur le transfert des connaissances remis par les récipiendaires de bourses et subventions.

Bourses et subventions attribuées par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Le concours se terminant le 31 janvier 2016 a permis de choisir 10 récipiendaires de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ. Le nom des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux qui suivent. ●

Récipiendaires de bourses et subventions de l'OPPQ, concours de janvier 2016 Subvention de stage en recherche clinique – T.R.P.

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
M ^{me} Lise Ferland	<i>Analysis of balance and gait pattern with Stepscan Pedway® technology, in individuals 80 years and older before and after a 12-week Nordic walking program with Activator® poles</i>	7 500 \$
M. Pierre-Yves Lauzon	Comparaison de l'effet des contractions excentriques et concentriques sur la déformation du tendon d'Achille chez des individus sains: une étude exploratoire	7 500 \$

Subvention de stage en recherche clinique – pht

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
M ^{me} Clémence Bélanger	Prédicteurs de l'efficacité des traitements de physiothérapie multimodale et de la lidocaïne topique chez les femmes atteintes de vestibulodynie provoquée	7 500 \$
M ^{me} Annie Chénard	Validité du critère du mannequin instrumenté Physius, un outil d'aide à l'apprentissage de la thérapie manuelle orthopédique	7 500 \$
M ^{me} Mélanie Roch	Validité du MyotonPro à mesurer la viscoélasticité des points gâchettes au niveau du trapèze supérieur	7 500 \$

Subvention de projet de recherche en milieu clinique

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
M ^{me} Marie-Pierre Cyr	La morphologie et la fonction des muscles du plancher pelvien chez les femmes survivantes d'un cancer de l'endomètre souffrant de dyspareunie	7 500 \$

Bourse d'études de maîtrise de type recherche

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
M. Patrick Doiron-Cadrin	Effets d'un programme de préréadaptation en téléadaptation ou en personne, comparés à un groupe témoin chez des participants en attente d'une arthroplastie totale de la hanche ou du genou: essai pilote randomisé en simple aveugle	7 500 \$
M ^{me} Amélie Fournier-Belley	La stimulation transcrânienne par courant direct (tDCS) pour potentialiser la réadaptation des personnes présentant une tendinopathie de la coiffe des rotateurs: une étude randomisée à double insu	7 500 \$
M ^{me} Marie-Hélène Paquin	Étude pilote sur les caractéristiques de la marche et de l'équilibre des femmes âgées chuteuses avec ou sans incontinence	7 500 \$
M. Jean Titley	La cryothérapie gazeuse hyperbare dans le traitement des entorses aiguës de la cheville: un essai clinique randomisé à simple insu	2 500 \$ OPPQ 5 000 \$ Association Physio Montréal

Bourse d'études de doctorat de type recherche

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
M. Simon Deslauriers	L'accessibilité des services spécialisés en douleur pour les personnes atteintes d'arthrite	7 500 \$

Subvention de recherche en partenariat OPPQ-REPAR

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
M ^{me} Amanda Louise Ager	Efficacité d'un programme de renforcement et de contrôle neuromusculaire du membre supérieur sur la fonction de l'épaule de personnes ayant une tendinopathie de la coiffe des rotateurs: un essai clinique randomisé	OPPQ 7 500 \$+ REPAR 7 500 \$
M. Nicolas Boudreau	Effet des exercices en co-activation dans la rééducation de l'épaule chez des sujets souffrant de tendinopathie de la coiffe des rotateurs	OPPQ 7 500 \$ REPAR 7 500 \$

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

GILBERT CHARTIER, PHT, M.A.P.

RAPPORT DU DIRECTEUR

Mandat

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et, au besoin, procède à une inspection portant sur la compétence.

Activités de la DIP

La Direction a atteint cette année la majeure partie des objectifs de son programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2015-2016 en touchant plus de 950 membres lors de ses diverses activités de surveillance, et ce, malgré la suspension de l'envoi des avis d'autoévaluation à la mi-novembre 2015. En effet, cette décision a été prise en raison des travaux majeurs visant la transformation de ses outils d'inspection.

D'une part, mentionnons que le nouveau *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* est officiellement entré en vigueur le 17 décembre 2015. Un vaste plan de communication a été déployé par l'Ordre pour faire coïncider le grand objectif de simplification de la tenue des dossiers, tel qu'énoncé dans le plan stratégique 2015-2020 de l'OPPQ, avec la publication de ce règlement.

D'autre part, l'Ordre a entrepris de transformer ses outils d'inspection. Ainsi, les questionnaires de surveillance générale ont été ajustés de manière à assurer la cohérence entre les nouveaux mécanismes d'inspection et la volonté de simplification de la tenue des dossiers. Pour ce faire, un groupe d'experts composé de M^{me} Lyne Hébert, pht, ex-enseignante au Collège Montmorency, M. Omer J. Dyer, pht, professeur à l'Université de Montréal, et M. Jean-Pierre Dumas, pht, professeur à l'Université de Sherbrooke, se sont rencontrés à une dizaine de reprises en compagnie des membres de la DIP.

Le nouveau cadre d'inspection vise à faire ressortir de façon scientifique les facteurs de risque liés à la pratique de la physiothérapie. En instaurant ce nouveau cadre, plus simple et plus moderne, la DIP souhaite réduire considérablement le temps consacré à cet exercice par les membres, tout en lui conservant sa rigueur et sa pertinence pour la protection du public. Ainsi, les membres inspectés seront dorénavant invités à remplir directement à l'écran un seul questionnaire et à le soumettre en ligne. Celui-ci sera entièrement adapté à leur réalité professionnelle, qu'ils soient cliniciens ou non.

Par ailleurs, l'équipe de l'inspection professionnelle a mis en place un processus d'autoévaluation des milieux cliniques. Il est important de mentionner que toutes les questions relatives à ce processus ont été intégrées dans le nouveau questionnaire en ligne. Chaque membre aura à y répondre en fonction de sa pratique et du ou des milieux dans lesquels il exerce.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., président

M. Patrick Doiron-Cadrin, pht

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P.

M^{me} Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

M^{me} Jacynthe Giguère, pht

M^{me} Anne Hatzoglou, pht

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M. Yann Lapointe, T.R.P.

M^{me} Martine McMahon, pht

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., agit à titre de secrétaire du comité

Activités du comité d'inspection professionnelle

Réunions du comité

Le CIP a tenu neuf rencontres ordinaires, dont trois par téléconférence. Le CIP, au cours de ces rencontres, a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale, d'autoévaluation et de visites particulières avec observation. Le CIP a également siégé en division à 15 reprises, dont 11 fois pour les physiothérapeutes et 4 fois pour les thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de ces réunions, il a assuré le suivi des dossiers d'inspection particulière sur la compétence.

Signalements

Le CIP a reçu 21 signalements du Bureau du syndic se rapportant à un problème de compétence. Il a donc procédé à l'examen de ces dossiers et a établi les modalités d'inspection appropriées pour en assurer le suivi.

De son côté, le CIP a porté à l'attention du Bureau du syndic 17 dossiers de membres pour enquête sur infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre.

Le CIP a également reçu 12 signalements provenant d'inspecteurs, soit 10 concernant des physiothérapeutes et 2 concernant des thérapeutes en réadaptation physique.

Programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2015-2016

Cette année, 959 membres ont été visés par l'une ou l'autre des activités d'inspection prévues au programme annuel, soit par le volet d'autoévaluation, par les visites de surveillance générale ou par une visite d'inspection particulière sur la compétence. Outre les signalements reçus du Bureau du syndic et la reprise de certains dossiers suspendus en raison de congés de maternité ou autres, la sélection des membres soumis à une inspection s'est faite de façon aléatoire tout en respectant la proportion des catégories de permis

parmi les membres n'ayant jamais été inspectés. La priorité a été assignée aux membres ayant obtenu leur diplôme en 2013, comme prévu au programme d'inspection.

Il est à mentionner qu'en mars 2016, tous les membres de l'Ordre, à l'exception des jeunes diplômés, avaient été inspectés au moins une fois depuis qu'ils sont membres de l'OPPQ.

Autoévaluation

Seulement 650 des 1 000 avis d'autoévaluation prévus cette année ont été envoyés en raison des travaux de transformation des outils d'inspection. Toutefois, comme un délai de huit semaines est habituellement accordé aux membres pour remplir leurs documents, nous avons reçu au total 903 autoévaluations remplies par les membres, soit :

- 578 physiothérapeutes en milieu privé et public ;
- 325 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé et public.

Visites de surveillance générale

Les visites de surveillance générale représentent un outil de suivi privilégié auprès des membres ayant fait l'objet d'un signalement ou dont l'autoévaluation justifie un soutien personnalisé par un inspecteur visiteur. Ainsi, 27 membres ont été rencontrés par un inspecteur, soit :

- 13 physiothérapeutes en milieu privé ou public ;
- 14 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé ou public.

Enquêtes (inspections particulières)

Au courant de l'année 2015-2016, le comité d'inspection professionnelle a procédé à des visites d'inspection particulière avec observations (VIPO) portant sur la compétence de 13 membres, soit :

- 9 physiothérapeutes ;
- 4 thérapeutes en réadaptation physique. ●

Activités relatives à l'inspection professionnelle 2015-2016

VÉRIFICATION	
Membres visités	27
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	27
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, transmis aux membres	650
Formulaires ou questionnaires avec étude de dossiers générale ou de dépistage, retournés au comité d'inspection professionnelle	903
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire avec étude de dossiers générale ou de dépistage	903
ENQUÊTES (INSPECTIONS PARTICULIÈRES)	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête (inspection particulière)	15
Rapports d'enquête (inspection particulière) dressés	15
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS UN STAGE OU UNE FORMATION	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC	
	17

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

THIERRY VOGLER, M.A.

RAPPORT DU DIRECTEUR

Mandat

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre des campagnes et des activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'Ordre ou y collabore, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Activités de promotion

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, la Direction des communications a poursuivi ses activités de promotion.

Blogue de l'OPPQ

Tout au long de l'année 2015-2016, la Direction des communications a collaboré à la création de nouveaux contenus pour le blogue de l'OPPQ. Les 22 articles publiés au cours de l'année ont été consultés plus de 114 000 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de

soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets susceptibles d'intéresser presque tous les types de clientèles.

Réseaux sociaux de l'OPPQ

À l'occasion du mois international de la physiothérapie, la Direction des communications a lancé la nouvelle page Facebook de l'OPPQ. Cette page a pour objectif de diffuser à plus grande échelle les contenus produits par l'OPPQ et destinés au grand public. Elle permet également de partager de nombreux contenus liés aux différents aspects de la physiothérapie et de ses professions. À la fin de l'année financière, la page Facebook de l'OPPQ comptait plus de 2 000 abonnés.

Mois de la physiothérapie

Dans le cadre du mois de la physiothérapie, en mai, la Direction des communications a lancé deux nouvelles vidéos mettant en vedette des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique. D'une durée de six minutes chacune, ces vidéos présentent les témoignages de professionnels décrivant leur quotidien et leur vision de la profession. Elles ont également été fractionnées en six portraits individuels de deux minutes chacun. Au cours du mois de mai 2015, la portée totale de ces vidéos a été de 431 241¹ sur Facebook. Elles ont également été vues environ 20 000 fois sur YouTube.

Journée mondiale de la physiothérapie

À l'occasion de la journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2015, l'OPPQ a diffusé un communiqué sur le fil de presse afin de faire découvrir la physiothérapie sous un nouvel angle et de tester les connaissances du grand public sur la pratique des professionnels

¹ La portée totale de la publication représente le nombre de personnes ayant vu la publication sur Facebook.

dans ce domaine. Intitulé *Venez découvrir le lien inusité entre certains objets du quotidien et les traitements en physiothérapie*, ce communiqué faisait écho à la page Facebook de l'OPPQ qui proposait un jeu-questionnaire afin de découvrir la physiothérapie au moyen d'objets du quotidien.

Par la même occasion, l'OPPQ a de nouveau fait la promotion des vidéos sur les deux professions, qui avaient été lancées quelques mois auparavant lors du mois international de la physiothérapie.

Événements

Physiothérapie 360°

En novembre 2015, la Direction des communications a participé à l'événement annuel de développement professionnel *Physiothérapie 360°*. En plus de tenir un kiosque au salon des exposants, la Direction des communications a géré les contenus de la page Facebook et du compte Twitter de l'événement.

Prix excellence de l'OPPQ

La Direction des communications coordonne chaque année la remise des prix Excellence de l'OPPQ. L'édition 2015 a eu lieu le 13 novembre dernier dans le cadre de l'événement *Physiothérapie 360°*. L'Ordre décerne tous les ans deux prix Excellence, l'un à un physiothérapeute et l'autre à un thérapeute en réadaptation physique. Cette distinction a pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les professionnels qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Prix Carol-L.-Richards

En 2014, le prix Carol-L.-Richards voyait le jour sous le nom de «prix Carrière remarquable». Rebaptisée en l'honneur de sa première lauréate, cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs. La Direction des communi-

cations a été mandatée pour planifier l'activité de remise qui s'est déroulée le 14 novembre 2015 au Hilton de Québec dans le cadre de l'événement *Physiothérapie 360°*. Elle a également coordonné la confection d'une pièce unique remise au lauréat.

Site Internet

Au cours de l'année 2015-2016, l'OPPQ a mis en ligne des outils contribuant à simplifier certaines recherches pour le public et les membres.

Refonte de l'outil de recherche « Trouver un professionnel »

En septembre 2015, l'outil de recherche permettant au grand public de trouver un professionnel de la physiothérapie a été actualisé. En plus d'une refonte visuelle, les critères de recherche ont été clarifiés afin de faciliter la navigation. La présentation des résultats de recherche a également été revue et simplifiée. Cette page comptabilise plus de 80 000 recherches par année.

Version mobile du site Web

Le mois de septembre 2015 a également été l'occasion de mettre en ligne une version mobile du site Web de l'OPPQ au complet. Cette nouvelle version permet au grand public et aux membres d'avoir accès à l'ensemble du site Web sur leur téléphone et leur tablette.

Déploiement d'une stratégie de positionnement

Au cours de l'année 2015-2016, l'OPPQ a poursuivi ses démarches afin d'améliorer sa position sur les moteurs de recherche. Considérant que celle-ci constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, la Direction des communications continue de travailler en collaboration avec une firme spécialisée dans le domaine du référencement.

Trafic en ligne

Au cours de l'année 2015-2016, plus de 470 000 visites ont été enregistrées sur le site Internet de l'OPPQ et plus d'un million de pages (1 500 000) ont été consultées².

Communications aux membres

Outre son site Internet et la réponse aux questions des membres par courriel ou par téléphone, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec*, l'infolettre *Physio-Québec Express* et les envois postaux.

Physio-Québec

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Accessibles en format imprimé et électronique, les éditions de printemps-été et d'automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions et de leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

Physio-Québec Express

L'OPPQ a transmis à ses membres 15 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2015-2016. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession.

Envois postaux

L'OPPQ effectue occasionnellement des envois postaux à l'ensemble de ses membres pour lui communiquer des informations importantes ou statutaires. Un envoi a été acheminé aux membres par la poste au cours de cet exercice financier.

Cet envoi contenait, entre autres, de l'information relative à des événements, dont l'assemblée générale annuelle, à la réglementation, ainsi que divers messages des différentes directions de l'OPPQ. Mentionnons également que, cette année, l'annonce concernant le renouvellement de la cotisation n'a pas été effectuée par envoi postal, mais par envoi électronique. Dorénavant, l'envoi électronique sera privilégié pour l'annonce du renouvellement de la cotisation.

Dons et commandites

Au cours de l'année 2015-2016, deux demandes de don et trois demandes de commandite ont été acceptées par l'OPPQ afin de contribuer à des activités planifiées par des organismes à but non lucratif :

- Remise de 200 \$ pour commanditer l'organisme Para-Natation, dans le cadre de l'édition 2015 du Nageothon. L'activité s'est déroulée en mai 2015.
- Remise de 1 000 \$ pour commanditer le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR), dans le cadre du congrès québécois de recherche en adaptation-réadaptation intitulé « Rencontre des forces vives et de l'excellence en réadaptation physique ». L'activité s'est déroulée en mai 2015.
- Remise d'un don de 1 000 \$ à la Fondation Charles-Bruneau, dans le cadre de l'événement Circuit bleu Charles-Bruneau. L'activité s'est déroulée en septembre 2015.
- Remise d'un don de 250 \$ à Dystrophie musculaire Canada, dans le cadre de l'événement la Dystromarche. L'activité s'est déroulée en mai 2016.
- Remise de 250 \$ pour commanditer la Maison FAR et la Séjournelle, dans le cadre de l'édition 2016 du Défi des demois'ailles. L'activité s'est déroulée en juillet 2016.

² D'après les données analysées entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 dans Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

Rappelons que toutes les demandes de dons et commandites sont systématiquement analysées en fonction de la politique d'octroi des dons et commandites. Cette politique encadre l'évaluation et la gestion des demandes qui sont adressées à l'OPPQ.

Autres productions

Compte-rendu électronique des réunions du conseil d'administration

Depuis novembre 2012, la Direction des communications produit et met en ligne une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA), dans laquelle les points saillants de la réunion sont présentés par la présidence. Au cours de l'année 2015-2016, six vidéos ont été publiées en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et dossiers en cours.

Nouveau statut étudiant

Au début du mois de novembre 2015, l'OPPQ lançait un nouveau statut étudiant. Ce statut peut être accordé aux étudiants qui poursuivent une formation dans le domaine de la physiothérapie donnant accès à un permis de l'Ordre. Pour le faire connaître, une rubrique « Étudiant » a vu le jour sur le site Web de l'OPPQ ainsi qu'un module permettant l'inscription et le renouvellement de l'adhésion étudiante. Une adresse, etudiant@oppq.qc.ca, a également été créée pour répondre aux questions des nouveaux adhérents. Afin d'encourager les inscriptions à ce nouveau statut dès le début, la Direction des communications a mené une cam-

pagne de promotion du statut étudiant auprès des maisons d'enseignement. Un concours récompensant les étudiants ayant procédé à leur inscription avant le mois de janvier 2016 a été lancé. Une trousse de professionnel contenant un goniomètre et un ruban à mesurer a été offerte aux premiers étudiants à s'inscrire. À la fin de l'exercice financier, le statut étudiant de l'OPPQ comptait 244 adhérents.

Tenue des dossiers

L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ* a nécessité une attention particulière de la part de la Direction des communications. Ainsi, plusieurs outils d'information et de communication ont été réalisés en collaboration avec la Direction de l'inspection professionnelle, dont notamment un guide, un cahier explicatif, une page Web ainsi qu'une vidéo d'animation.

Proposition de changement éventuel du titre professionnel des thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.)

La Direction des communications a développé une stratégie de communication afin de procéder à la consultation des membres T.R.P. de l'Ordre au sujet du changement éventuel de leur titre professionnel. Dans le cadre de cette stratégie, un sondage du grand public effectué à l'aide d'un questionnaire et la tenue de deux groupes de discussion destinés à recueillir l'opinion d'un échantillon de membres T.R.P. ont été réalisés en mars 2016. ●

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DOMINIQUE SERRE, B.A.A.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration.

Ressources humaines

Cette Direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du conseil d'administration. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de la Direction des services administratifs.

Au cours de la dernière année, avec l'assistance de la firme Solertia, l'Ordre a réalisé son exercice de maintien de l'équité salariale et a satisfait à ses obligations concernant la Loi sur l'équité salariale.

Ressources financières et matérielles

À ce titre, la Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour

toutes questions d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond à toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Ressources informatiques

La Direction, en collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Au cours de l'exercice 2015-2016, nous avons procédé à la migration de nos serveurs vers une virtualisation ainsi qu'à une mise à niveau de l'infrastructure.

La Direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Inscription au Tableau des membres

En collaboration avec l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à l'inscription au Tableau des membres, à la production du formulaire électronique d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre. ●

Rapport des autres comités touchant la protection du public

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, 30 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du conseil de discipline.

La totalité des plaintes a été déposée par le Bureau du syndic, dont 13 déposées par la syndique et 17 par les syndiques adjointes et les syndicis adjoints.

Le conseil de discipline a tenu 16 audiences disciplinaires au cours de l'année 2015-2016.

Conseil de discipline

M^e Jacques Parent, président
M^e Lyne Lavergne, présidente
M^e Daniel Y. Lord, président
M^e Julie Charbonneau, présidente
M^e Delpha Bélanger, président suppléant
M^e Jean-Guy Gilbert, président suppléant

M^e Marie-France Salvat, secrétaire
M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe

Membres du conseil de discipline 2015-2016

Physiothérapeutes

M^{me} Renée Audet
M^{me} Marjolaine Boulay
M^{me} Sonia Bureau
M^{me} Michèle Comtois

M^{me} Francine Demers
M. Dany Gagnon
M^{me} Monique Gagnon
M. Daniel Gervais
M^{me} Barbara Hamelin
M. Daniel Racine
M^{me} Hélène Riverin
M. Vincent Piette
M^{me} Johanne Tardif

Thérapeutes en réadaptation physique

M^{me} Guylaine Beaumont
M^{me} Louise Bérubé
M^{me} Sophie Brunet
M^{me} Martine Desbiens
M. Louis Deschênes
M^{me} Nadia Dugas
M^{me} Fabienne Jean
M^{me} Johanne Rose
M^{me} Gervaise Tardif
M. Martin Poirier
M. Claude Beaudoin
Parmi ces membres, 13 ont siégé au cours de l'exercice 2015-2016.

NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS DANS LES PLAINTES	Plaintes déposées par le Bureau du syndic
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	1
Expression de propos abusifs à caractère sexuel avec ses clients	1
Avoir abusé de l'ignorance, de la naïveté ou de l'état de santé de son client	1
Défaut d'engager pleinement sa responsabilité civile en insérant une clause dans les dossiers de ses clients	1
Omission de respecter les renseignements de nature confidentielle portés à sa connaissance, et ce, au préjudice d'un client	1
Défaut de s'abstenir de tenir toute conversation indiscrete au sujet d'un client ou des services qui lui sont rendus	1
Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation	4
Nuire à la bonne réputation de la profession	5
Manque d'intégrité	1
Défaut d'exercer selon les normes reconnues par la science et la pratique en physiothérapie	2
Omission d'avoir une connaissance complète des faits avant de donner son avis ou un conseil	2
Défaut de respecter les conditions et restrictions de son permis d'exercice	2
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	4
Multiplication des actes professionnels	3
Entretien de liens intimes avec un client	2
Intervention dans les affaires personnelles de son client sur des sujets qui ne relèvent pas de sa profession	1
Fausse attestation d'avoir dispensé des traitements de physiothérapie aux fins de facturation	1
Omission de subordonner ses intérêts à ceux de son client	2
Fausses déclarations dans un rapport, un document ou un traitement donné à un client	4
Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue des dossiers	8

Le conseil de discipline a rendu 19 décisions au cours de l'exercice 2015-2016 :

DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016	Nombre
DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION	17
DÉCISION SUR CULPABILITÉ	0
DÉCISION SUR SANCTION	2

Parmi ces décisions, 18 ont été rendues par le conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES	Nombre
AMENDE	2
AMENDE ET RADIATION	2
RÉPRIMANDE ET AMENDE	14
RÉPRIMANDE, AMENDE ET RADIATION	1

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration.

Une décision disciplinaire a été portée en appel au Tribunal des professions par le Bureau du syndic. ●

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

Membres du comité de révision au cours de l'exercice 2015-2016

M. Hugo Rioux, pht

M. Marc Francoeur, pht

M. André Caron, pht

M^{me} France Desprès, T.R.P.

Représentants du public figurant sur la liste dressée par l'Office des professions :

M^e Daniel Gervais

M. Jacques Riopel

M^{me} Lucie Hogue

M^e Claude Laurent, Secrétaire

M^e Marie-France Salvat, Secrétaire suppléante

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, six demandes d'avis ont été reçues. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Le comité de révision a tenu quatre séances pour étudier les dossiers dont les demandes d'avis avaient été déposées au début de l'exercice 2015-2016.

Après analyse des demandes soumises, le comité a conclu dans quatre dossiers qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et dans deux dossiers qu'il y avait lieu de suggérer au syndic de compléter son enquête compte tenu de nouvelles informations. ●

COMITÉ DE FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Mandat

Ce comité consultatif est prévu à un règlement de l'Ordre et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Membres du comité de formation

Division des physiothérapeutes

Membres nommés par le conseil d'administration

M. Denis Pelletier, pht, président de l'OPPQ
M. Joseph-Omer Dyer, pht

Membres nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

M^{me} Judith Soicher, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill
M. Robert Forget, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal (jusqu'au 15 mai 2015)
M^{me} Sylvie Nadeau, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université de Montréal (à compter du 9 juillet 2015)

Membres nommés par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

M^{me} Lucie Vézina (jusqu'au 5 octobre 2015)
M^{me} Solange Bernier (à compter du 8 octobre 2015)

Division des thérapeutes en réadaptation physique

Membres nommés par le conseil d'administration

M^{me} Carole Ducharme, T.R.P.
M^{me} Maryse Gagnon, T.R.P. (jusqu'au 10 janvier 2016)
M^{me} Geneviève Beaudoin, T.R.P. (à compter du 12 février 2016)

Membres nommés par la Fédération des cégeps

M. Réjean Bergeron, directeur des études, Cégep de Sherbrooke (jusqu'au 1^{er} septembre 2015)
M^{me} Hélène Allaire, directrice des études, Collège Marie-Victorin
M^{me} Paulette Dupuis, directrice des études, Cégep Garneau (depuis le 14 octobre 2015)

Membres nommés par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

M^{me} Hélène Charpentier (jusqu'au 30 novembre 2015)
M. Bruno Gariépy (à compter du 1^{er} décembre 2015)

Secrétaire du comité

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale de l'Ordre

Activités

En 2015-2016, le comité a tenu deux réunions. Voici les principaux dossiers mis à l'ordre du jour des réunions du comité :

- Le titre du programme et du diplôme de *Techniques de réadaptation physique* sera officiellement remplacé par celui de *Techniques de physiothérapie* dès la session d'automne 2016.

- Réalisation des volets 1 et 2 des travaux portant sur l'étude de l'article 4 du règlement sur les catégories de permis (Règlement 94m).
- Poursuite des travaux sur l'optimisation du champ de pratique des thérapeutes en réadaptation physique et travaux pour le développement des attestations d'études collégiales (AEC). Un sondage a été envoyé aux membres de l'Ordre pour connaître les besoins en formation pour les T.R.P. Les cégeps étaient unanimes à souhaiter la création d'AEC. La demande de financement pour développer une étude de pertinence pour mieux comprendre les besoins de la population a été acheminée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).
- Le statut étudiant inscrit à l'OPPQ a été mis en place à l'automne 2015.
- Les universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke ont présenté la formation complémentaire qui permettra à leurs étudiants d'obtenir leur attestation pour procéder à des manipulations vertébrales.
- Début de la réflexion sur le changement du titre professionnel des T.R.P.
- Discussion sur les travaux de révision du processus d'inspection professionnelle. ●

Renseignements généraux

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

À la fin de la période, 7 572 membres étaient inscrits au Tableau, dont 5 050 physiothérapeutes et 2 522 thérapeutes en réadaptation physique.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période, par région administrative :

Numéro de la région	RÉGION	Nombre total de membres	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	202	120	82
02	Saguenay–Lac Saint-Jean	344	146	198
03	Capitale-Nationale	813	635	178
04	Mauricie	274	164	110
05	Estrie	382	232	150
06	Montréal	2033	1 505	528
07	Outaouais	268	231	37
08	Abitibi-Témiscamingue	114	57	57
09	Côte-Nord	72	39	33
10	Nord-du-Québec	30	11	19
11	Gaspésie–Îles-de-la Madeleine	92	50	42
12	Chaudière-Appalaches	355	207	148
13	Laval	338	221	117
14	Lanaudière	378	203	175
15	Laurentides	443	282	161
16	Montérégie	1 176	786	390
17	Centre-du-Québec	180	92	88
99	Hors Québec	78	69	9

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes: 1 404 (1 134 pht, 270 T.R.P.)

Femmes: 6 168 (3916 pht, 2252 T.R.P.)

Permis délivrés

Physiothérapeute	250
Thérapeute en réadaptation physique	217
Total	467

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire	33
Un permis restrictif	aucun
Un permis restrictif temporaire	6

Autorisations spéciales

Pendant cette période, 21 autorisations ont été accordées.

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Radiations du Tableau, par motif

Non-paiement de la cotisation	274
Retrait volontaire	206
Décision disciplinaire	2
Radiation par l'Office québécois de la langue française (OQLF)	2
Décès	3

Suspension ou révocation de permis

Aucune

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et cotisation annuelle selon la classe de membres

CLASSES DE MEMBRES	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle
Membre régulier physiothérapeute	4956	502,50 \$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 500	488,50 \$
Membre retraité physiothérapeute	61	56,50 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	17	42,50 \$
Membre physiothérapeute hors Québec	33	251,25 \$
Membre thérapeute en réadaptation physique hors Québec	5	244,25 \$

PERSONNEL DE L'OPPQ

Présidence

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc., président

Direction générale et secrétariat

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

M^{me} Julie Desrosiers, adjointe à l'admission

M^{me} Julie Dubuc, adjointe aux services juridiques et secrétaire adjointe du conseil de discipline

M^{me} Sophie Dumont, adjointe au secrétariat général

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., coordonnateur à l'admission

M^e Marie-France Salvat, avocate, secrétaire du conseil de discipline

Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe, en congé de maternité depuis le 29 octobre 2015

M^{me} Claire Bédard, T.R.P., syndique adjointe

M. Jean-Philippe Boivin, pht, syndic correspondant

M. Yann Lapointe, T.R.P., agent de recherche, responsable de l'exercice illégal

M^{me} Gabrielle B. Marineau, T.R.P., syndique correspondante

M. Stéphane Ouellet, pht, syndic adjoint

M. Régis Paillé, T.R.P., syndic adjoint depuis le 19 octobre 2015

M. Jean-François St-Amand, pht, syndic adjoint

M^{me} Lise Tremblay, adjointe du Bureau du syndic

Inspection professionnelle

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle

M^{me} Yolanda Baggio, pht, inspectrice

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., inspectrice et chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

M^{me} Karine Éthier, adjointe à l'inspection professionnelle

M^{me} Marie-Josée Gagnon, pht, inspectrice

M. Yann Lapointe, T.R.P., inspecteur depuis le 19 octobre 2015

M. Régis Paillé, T.R.P., inspecteur jusqu'au 16 octobre 2015

Développement et soutien professionnels

M^{me} Sandy Sadler, pht, M.G.P., directrice du développement et du soutien professionnels

M^{me} Sylvie Bérard, adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

M^{me} Mélanie Benoit, T.R.P., chargée de projets

M^{me} Rosane Bigras, adjointe à la Direction du développement et soutien professionnels

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, chargée de projets

Communications

M. Thierry Vogler, M.A., directeur des communications

M^{me} Sandra Chabannel, B.A., agente de communication

M^{me} Marine Pannier, M.A., agente de communication

Services administratifs

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M^{me} Hélène Brosseau, réceptionniste-secrétaire

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative ●

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Mazara Havel Brown, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 10 juin 2016

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

PRODUITS	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2016 total	2015 total
				Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
Cotisations professionnelles	3 538 218 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	3 538 218 \$	3 385 251 \$
Contributions des membres	-	75 920	-	-	-	75 920	73 870
Revenu d'inscriptions	87 077	-	-	-	-	87 077	79 866
Formation continue	508 052	-	-	-	-	508 052	410 600
Attestation de manipulations	15 610	-	-	-	-	15 610	48 250
Amendes	92 922	-	-	-	-	92 922	116 353
Exercice en société	55 553	-	-	-	-	55 553	-
Étude de dossiers	46 209	-	-	-	-	46 209	58 069
Congrès et symposiums	154 740	-	-	-	-	154 740	232 930
Intérêts	34 623	-	-	442	69	35 134	34 057
Publicité	30 173	-	-	-	-	30 173	44 513
Administration	21 541	-	-	-	-	21 541	22 588
Subventions	98 412	-	-	-	-	98 412	216 058
Location	35 734	-	-	-	-	35 734	33 881
Ristournes	48 867	-	-	15 752	-	64 619	112 319
	4 767 731	75 920	-	16 194	69	4 859 914	4 868 605
CHARGES							
Comité exécutif et conseil d'administration	78 079	-	-	-	-	78 079	75 745
Administration générale	1 693 998	-	-	-	-	1 693 998	1 682 070
Bureau de la présidence	177 576	-	-	-	-	177 576	188 756
Développement professionnel	766 013	-	-	-	-	766 013	655 636
Congrès et symposiums	144 162	-	-	-	-	144 162	269 311
Inspection professionnelle	473 333	-	-	-	-	473 333	421 278
Secrétariat général	560 891	-	-	-	-	560 891	689 945
Bureau du syndic	560 586	-	-	-	-	560 586	510 508
Communications	341 740	-	-	-	-	341 740	253 021
Fonds de recherche	-	97 684	-	-	-	97 684	62 868
Conseil de discipline	21 023	-	-	-	-	21 023	37 533
	4 817 401	97 684	-	-	-	4 915 085	4 846 671
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(49 670)	(21 764) \$	-\$	16 194 \$	69 \$	(55 171) \$	21 934 \$

BILAN
31 MARS 2016

	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle					2016 total	2015 total
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
ACTIF À COURT TERME	ACTIF						
Encaisse	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	179773\$
Placement temporaire (note 3)	3 340 482	-	-	-	-	3 340 482	2 624 209
Débiteurs (note 4)	188 597	-	-	-	-	188 597	163 196
Ristournes à recevoir	11 213	-	-	15 752	-	26 965	78 057
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	-	-	-	-	16 011	16 011	16 719
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Frais payés d'avance	94 898	-	-	-	-	94 898	171 009
À recevoir du (dû au) fonds d'administration	(754 027)	127 082	626 945	-	-	-	-
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes	-	-	-	(15 752)	15 752	-	-
	3 131 163	127 082	626 945	-	31 763	3 916 953	3 232 963
DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	-	-	-	150 000	-	150 000	150 000
PLACEMENTS (note 5)	750 000	-	-	-	-	750 000	1 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	90 046	-	-	-	-	90 046	117 809
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	269 792	-	-	-	-	269 792	249 121
	4 241 001 \$	127 082 \$	626 945 \$	150 000 \$	31 763 \$	5 176 791 \$	4 749 893 \$
PASSIF À COURT TERME	PASSIF						
Découvert bancaire	53 397 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	53 397 \$	-\$
Créditeurs (note 8)	759 495	18 500	-	-	-	777 995	654 940
Dû à l'Office des professions du Québec	130 064	-	-	-	-	130 064	125 990
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	188 349	-	-	-	-	188 349	173 921
Cotisations et autres produits perçus d'avance	2 725 147	74 040	-	-	-	2 799 187	2 417 626
Subventions reportées (note 9)	-	-	-	-	-	-	87 432
	3 856 452	92 540	-	-	-	3 948 992	3 459 909
AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL	13 417	-	-	-	-	13 417	20 431
	3 869 869	92 540	-	-	-	3 962 409	3 480 340
	ACTIF NET						
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	359 838	-	-	-	-	359 838	366 930
NON AFFECTÉ	11 294	-	-	-	31 763	43 057	69 372
AFFECTATIONS EXTERNES	-	34 542	-	-	-	34 542	56 306
AFFECTATIONS INTERNES	-	-	626 945	150 000	-	776 945	776 945
	371 132	34 542	626 945	150 000	31 763	1 214 382	1 269 553
	4 241 001 \$	127 082 \$	626 945 \$	150 000 \$	31 763 \$	5 176 791 \$	4 749 893 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle				2016 total	2015 total
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	366 930\$	(15 680)\$	56 306\$	626 945\$	150 000\$	85 052\$	1 269 553\$	1 247 619\$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(152 865)	103 195	(21 764)	-	16 194	69	(55 171)	21 934
Investissement en immobilisations	145 773	(145 773)	-	-	-	-	-	-
Virement interfonds (note 10)	-	69 552	-	-	(16 194)	(53 358)	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	359 838\$	11 294\$	34 542\$	626 945\$	150 000\$	31 763\$	1 214 382\$	1 269 553\$

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2016	2015
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(55 171)\$	21 934\$
Amortissement des immobilisations corporelles	46 881	53 348
Amortissement des actifs incorporels	105 984	102 026
Amortissement de l'avantage incitatif au bail	(7 014)	(7 014)
	90 680	170 294
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	537 488	198 694
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	628 168	368 988
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2016	2015
Acquisition de placements	-	(1 000 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 118)	(38 957)
Acquisition d'actifs incorporels	(126 655)	(134 126)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(145 773)	(1 173 083)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	482 395	(804 095)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 820 701	3 624 796
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 303 096\$	820 701\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements temporaires et la portion à court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc., déduction faite du découvert bancaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada ») – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2019. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle » laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurances. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2016 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des ristournes à recevoir et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires et des dépôts à La Capitale assurances générales inc.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier, et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc., déduction faite du découvert bancaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 10,5 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements ainsi que la détermination de la provision pour créances douteuses.

3. Placements temporaires

	2016	2015
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 0,85%, sans échéance	3 340 482 \$	2 624 209 \$

4. Débiteurs

	2016	2015
Amendes disciplinaires à recevoir	154 353 \$	141 638 \$
Provision pour mauvaises créances	(6 265)	(3 477)
	148 088	138 161
Subvention à recevoir	10 000	10 000
Autres sommes à recevoir	30 509	15 035
	188 597 \$	163 196 \$

5. Placements

	2016	2015
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,44% et 2,25%, échéant entre juin 2016 et juin 2019, au coût	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 000	-
	750 000 \$	1 000 000 \$

6. Immobilisations corporelles

	2016			2015
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	208 088 \$	176 501 \$	31 587 \$	40 455 \$
Matériel informatique	183 955	133 173	50 782	62 001
Améliorations locatives	33 239	25 562	7 677	15 353
	425 282 \$	335 236 \$	90 046 \$	117 809 \$

7. Actifs incorporels

	2016			2015
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	23 581 \$	13 735 \$	9 846 \$	6 354 \$
Logiciels	598 253	338 307	259 946	242 767
	621 834 \$	352 042 \$	269 792 \$	249 121 \$

8. Crédoiteurs

	2016	2015
Comptes fournisseurs et frais courus	206 092 \$	150 815 \$
Salaires et vacances à payer	210 591	195 308
Taxes de vente	360 347	308 817
Sommes à remettre à l'État	965	-
	777 995 \$	654 940 \$

9. Subventions reportées

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	87 432 \$	131 365 \$
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	(87 432)	(206 058)
Plus: montant reçu pour l'exercice suivant	-	162 125
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	87 432 \$

10. Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, un montant de 16 194 \$ (69 552 \$ en 2015) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du

fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et un montant de 69 552 \$ (66 926 \$ en 2015) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 478 147 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants:

2017	254 168 \$
2018	223 979 \$

12. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'ordre à un risque de juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses. ●

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2016

CHARGES - FONDS D'ADMINISTRATION	2016	2015
Salaires et charges sociales	2 435 137 \$	2 205 905 \$
Loyer	462 497	462 280
Honoraires professionnels	412 901	623 155
Formateurs	273 016	215 886
Frais de congrès	144 162	269 311
Frais de déplacement et de séjour	126 694	121 980
Frais informatiques	124 401	117 163
Amortissement des actifs incorporels	105 984	102 026
Intérêts et frais bancaires	97 832	92 761
Publicité et promotion	87 552	27 490
Alliance canadienne	81 684	39 467
Jetons de présence	78 409	86 982
Frais de poste	55 531	95 554
Amortissement des immobilisations corporelles	46 881	53 348
Photocopies	35 667	33 197
Conseil interprofessionnel du Québec	33 410	34 179
Formation du personnel	30 767	18 003
Location d'équipements et de salles	29 504	25 647
Frais de télécommunications	28 958	28 936
Publications	23 423	20 384
CSST et normes du travail	22 462	16 588
Fournitures de bureau	19 082	27 585
Autres charges	9 957	10 669
Imprimerie	7 560	10 551
Entretien et réparations	6 379	8 378
Assurances	5 467	5 169
Rapport annuel	4 940	5 050
Bourses et distinctions honorifiques	4 612	5 182
Dons et commandites	4 300	1 500
Mauvaises créances	2 788	3 477
	4 801 957	4 767 803
Élément inhabituel – Revenu Québec	15 444	16 000
	4 817 401 \$	4 783 803 \$

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone 514 351-2770 sans frais 1 800 361-2001
Télécopieur 514 351-2638

physio@oppq.qc.ca
www.oppq.qc.ca



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE